

ORMCO

Fiche Technique de Sécurité du Produit

en conformité avec la Règlementation communautaire CE/1907/2006(R.E.A.Ch.)

Date de révision : 21 septembre 2009

SECTION 1

Identification du produit et de la société

1.1 Nom du produit

ULTRA FLUX
(ULTRA FONDANT)

1.2 Utilisation/Application:

Fondant pour soudure orthodontique.

1.3 Société (Nom, adresse et numéro de téléphone du service info)

ORMCO B.V.
Basicweg, 20
NL 3821 BR AMERSFOORT (PAYS-BAS)
00-800-3032-3032

1.4 Téléphone d'urgence(conformément à la directive communautaire 99/45/CE, article 17)

+39.081.8508.325 (08.00-17.00, Heure européenne, GMT+1)

Adresse e-mail : safety@kerrhawe.com

SECTION 2

Identification du danger

2.1 Classification du risque (conformément aux directives communautaires 67/548/CEE et 99/45/CE)

Toxique ; Corrosif.

2.2 Autres risques

Aucun.

SECTION 3

Composition/Informations sur les ingrédients

(conformément aux directives communautaires 67/548/CEE, 99/45/CE et 2001/58/CE)

3.1 Ingrédients dangereux

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	SYMBOLES DE DANGERS	PHRASES DE RISQUE	CAS N.	EINECS N.
Biflorure de Potassium	20-30	T; C	25-34	7789-29-9	232-156-2

3.2 Autres ingrédients non dangereux

Liants polymères.

SECTION 4**Mesures de premiers soins**

- 4.1 Traitement en cas de contact avec les yeux: Rincer à l'eau pendant au moins 30 minutes, y compris sous les paupières.. Consulter un médecin. Ne pas utiliser de chlorure de benzalkonium sur les yeux.
- 4.2 Traitement en cas de contact avec la peau: Rincer immédiatement avec de l'eau froide pendant au moins 15 minutes, puis laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau.
- 4.3 Traitement en cas d'inhalation (respiration) : Remove to fresh air. Si une gêne persiste, contacter un médecin.
- 4.4 Traitement en cas d'ingestion (absorption) : Consulter un médecin.

SECTION 5**Mesures de lutte contre les incendies**

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau, produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone.
- 5.2 Moyens d'extinction interdits : Inconnus.
- 5.3 Mesures particulières de lutte contre les incendies : Porter un appareil respiratoire autonome.
- 5.4 Risques inhabituels d'incendie et d'explosion: Ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion, cependant des composés toxiques et fluorés corrosifs peuvent se dégager en cas d'incendie.
- 5.5 Equipement spécial de protection : Appareil de respiration autonome en cas d'émanation de fumées.

SECTION 6**Mesures contre les fuites accidentelles**

- 6.1 Précautions pour les personnes : Porter des gants adaptés.
- 6.2 Précautions pour l'environnement : Ne laisser pas de produit contaminer le sol, les canalisations et les cours d'eaux.
- 6.3 Méthodes de récupération : Aucun équipement particulier.

SECTION 7**Manipulation et stockage** (conformément à l'article 5 de la directive communautaire 98/24/CE)

- 7.1 Précautions pour la manipulation : En cas d'émanation de vapeurs, porter un système de protection respiratoire approprié.
- 7.2 Précautions en cas d'incendie et d'explosion : Porter des vêtements de protection, des gants et une protection oculaire/ faciale.
- 7.3 Conditions de stockage: Conserver à température ambiante.
- 7.4 Conteneur(s) suggéré(s) : Utiliser les récipients fournis par le fabricant.
- 7.5 Indications pour le stockage combiné : Eviter tout contact avec des acides forts et des alcalis.
- 7.6 Précautions pour l'environnement : Eviter de répandre le produit dans l'environnement.
- 7.7 Autres précautions : Utiliser uniquement selon les directives.

SECTION8	
Contrôle des expositions/protection des personnes	
8.1 Limites d'exposition :	<u>TWA/TLV</u> : 2,5 mg/m ³ (comme des sels fluorés génériques)
<u>8.2 Mesures de contrôle de l'exposition</u>	
8.2.1 Mesures préventives : (conformément aux directives communautaires 89/686/CEE et 98/24/CE article 4)	
Ventilation :	<u>Ventilation aspirante du local</u> : Evacuation locale et générale si nécessaire pour contrôler les contaminants. <u>Ventilation particulière</u> : Non applicable. <u>Ventilation (générale) mécanique</u> : Adéquat pour maintenir les fumées en dessous des valeurs-seuils. <u>Autre ventilation</u> : Non applicable.
Protection respiratoire:	S'il existe un risque potentiel de dépassement des limites d'exposition (valeurs-seuils), un respirateur agréé est requis.
Protection des mains :	Gants de protection NON recommandés ; peut piéger le fondant. Cependant porter des protections oculaires indirectes (visières, etc.)
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité ou lunettes de protection.
Protection de la peau :	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène personnelle et de sécurité. Ces pratiques impliquent d'éviter l'exposition inutile aux matières.
Autres équipements de protection :	Une blouse ou un tablier doit être utilisé.
<i>Les mesures indiquées dans ce paragraphe sont à titre indicatif et NON des prescriptions (89/656/EEC)</i>	
8.2.2 Mesures de contrôle d'exposition à l'environnement Non applicable.	

SECTION9	
Propriétés physiques et chimiques	
9.1 Informations générales	
<u>Aspect</u> : Pâte blanche	<u>Odeur</u> : Sans odeur
9.2 Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement	
<u>pH</u> : Non déterminé (N/D)	<u>Densité relative</u> : N/D
<u>Point d'ébullition</u> : N/D	<u>Densité (H₂O = 1)</u> : 1,12 g/ml
<u>Point d'éclair</u> : N/D	<u>Solubilité</u> : Appréciable
<u>Inflammabilité</u> : N/D.	<u>Coefficient de partage n-octanol/eau</u> : N/D
<u>Limite inférieure d'explosibilité (L.I.E.)</u> : N/D	<u>Viscosité</u> : N/D
<u>Limite supérieure d'explosibilité (L.S.E.)</u> : N/D	<u>Densité de vapeur (air = 1)</u> : N/D
<u>Propriétés oxydantes</u> : N/D	<u>Vitesse d'évaporation (n-butane = 1)</u> : N/D
<u>Pression de vapeur</u> : N/D	<u>Point de fusion</u> : 426,7°C (800°F)
9.3 Autres informations (conformément aux directives communautaires 94/9/CE) :	
<u>Miscibilité</u> : N/D.	<u>Conductibilité</u> : N/D
<u>Solubilité dans les lipides</u> : N/D	<u>Groupe de gaz</u> : N/D

SECTION10**Stabilité et réactivité**

Stabilité : Stable.

10.1 Conditions à éviter : Eviter de chauffer au-dessus de 107°C (225°F).

10.2 Matériaux à éviter (incompatibilité) : Acides forts et alcalis.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Composés toxiques et fluorés corrosifs.

Autres précautions d'emploi :

Produits de polymérisation dangereux : Evènement improbable

Importance de la sécurité en cas de modification de l'aspect physique : Inconnu

Stabilisateurs : Aucun stabilisateur n'est présent dans ce produit.

SECTION11**Informations toxicologiques**

Effets d'actions CMR (Carcinogène, Mutagène et toxicité pour la Reproduction) :

Aucun.

Effets et dangers de contact avec les yeux : Peut provoquer des irritations et des brûlures.

Effets et dangers de contact avec la peau : Le contact avec la peau peut provoquer des brûlures qui ne sont pas immédiatement douloureuses ou évidentes. Peut être absorbé par la peau provoquant un empoisonnement systémique.

Effets et dangers d'inhalation (respiration) : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

Effets et dangers d'ingestion (absorption) : Ingestion : peut provoquer des douleurs abdominales, des diarrhées et des vomissements. L'ingestion d'une grande quantité peut être mortelle.

Effets dus à l'exposition prolongée : Inconnus.

Effets toxiques-cinétiques : Inconnus.

Effets sur le métabolisme : Inconnus.

Données toxicologiques sur les ingrédients :

Aucun.

SECTION12**Informations écologiques**

Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques et dangereux pour les eaux souterraines et potables.

12.1 Eco-toxicité : Non disponible

12.2 Mobilité : Non disponible

12.3 Persistance et dégradabilité : Non disponible.

12.4 Potentiel bioaccumulatif : Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation de la BTP (Bio-Toxicité Persistante) : Non disponible

12.6 Autres effets nocifs : Non disponible

Données de toxicité aquatique pour un seul ingrédient :

Aucun.

SECTION13**Considérations sur le rejet**

Rejeter conformément à la réglementation locale.

SECTION14**Informations sur le transport**14.1 Transport maritime (IMDG)

Numéro d'identification ONU: 2923 Classe : 8 (6.1) Groupe d'emballage: III

EMS-No: F-A, S-B Quantités limitées: 5 Kg;

Rangement/ségrégation: Catégorie B (à l'écart des logements) ;

Appellation réglementaire appropriée: Solide corrosif, toxique, sans autres précisions.

14.2 Transport aérien (OACI/IATA)

Numéro d'identification ONU: 2923 Classe: 8 (6.1) Groupe d'emballage: III

Etiquette: 8 + 6.1

Quantités limitées: 5 Kg

Quantités maximales: 25 Kg (Aéronef passager) ; 100 Kg (Aéronef cargo uniquement)

Appellation réglementaire appropriée: Solide corrosif, toxique, sans autres précisions.

14.3 Transport routier/ferroviaire (RID/ADR)

Numéro d'identification ONU: 2923 Classe: 8 (6.1) Groupe d'emballage: III Etiquette: 8 + 6.1

Quantités limitées: LQ24 (6 Kg/30 Kg pour les paquets combinés, 2 Kg/20 Kg pour les paquets simples).

Appellation réglementaire appropriée: Solide corrosif, toxique, sans autres précisions.



SECTION15 (Classification selon les directives communautaires 67/548/EEC et 99/45/EC)**Informations règlementaires**Mentions de risque pour tous les ingrédients

- 25 Toxique si ingéré.
34 Provoque des brûlures.

Mentions de sécurité pour tous les ingrédients

- 1/2 Tenir fermé et hors de portée des enfants.
26 En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et demander conseil à un médecin.
36/37/39 Porter des vêtements de protection, des gants et une protection oculaire/faciale.
45 En cas d'accident ou si vous ne vous sentez pas bien, consultez immédiatement un médecin (voir l'étiquette lorsque c'est possible)

SECTION16**Autres informations**16.1 Autres mentions de risque pour tous les ingrédients

Aucun

16.2 Sources des données de base utilisées pour établir la Fiche technique de sécurité :

European Chemicals Bureau (ECB – www.ecb.jrc.it)
European chemical Substances Information System (ESIS - www.ecb.jrc.it/esis)
A.C.G.I.H. (www.acgih.org)
N.I.O.S.H. (www.cdc.gov/niosh/)
O.S.H.A. (www.osha.gov/)
U.E. (www.europa.eu/index_it.htm)
I.A.R.C. (www.iarc.fr/)
N.T.P. (www.ntp.niehs.nih.gov)

Directives de la Communauté Européenne :

67/548/EEC:	Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses.
99/45/EC:	Directive concernant le rapprochement des législations, règlements et dispositions administratives des États Membres, relatifs à la classification à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
2001/58/EC:	Second amendement à la directive 91/155/CEE pour la définition d'une disposition détaillée d'informations particulières relatives aux préparations (art. 14 de 99/45/CE) et substances (art. 27 of 67/548/CEE) dangereuses.
89/656/EEC:	Directive sur les conditions minimales de santé et de sécurité pour l'utilisation par les travailleurs d'équipement de protection sur le lieu de travail (troisième directive individuelle dans le sens de l'Article 16 (1) de la Directive 89/391/EEC).
89/686/EEC:	Rapprochement des législations des États Membres relatives à l'équipement personnel de protection.
94/9/EC:	Rapprochement des législations des États Membres concernant l'équipement et les systèmes de protection destinés à l'usage en atmosphères potentiellement explosives
98/24/EC:	Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Historique de la modification des documents : Première version en conformité avec la Règlementation communautaire 2006/1907/EC (R.E.A.Ch.)

PRÉCAUTION : PRODUIT DESTINÉ A L'USAGE PROFESSIONNEL

Les informations contenues dans cette Fiche de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur nos meilleures connaissances, pour la bonne manipulation du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit autre que celle indiquée sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit avec tout autre processus/procédure seront exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue pas une garantie explicite ou implicite de la qualité du produit ou de son aptitude pour un objet particulier.